



**BARREAU
D'ANGERS**

Avocats

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE STRUCTURE

☞ Merci d'envoyer votre dossier à l'Ordre des Avocats du Barreau d'Angers :

*Maison de l'Avocat
4 Avenue Pasteur
BP 43079
49017 Angers Cedex 2*

☞ Le dossier ne sera enregistré qu'à réception de la totalité des pièces.

PIECES REMISE A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Demande formulée par écrit à Monsieur le Bâtonnier sollicitant l'inscription de la société présentée collectivement par les associés exerçant en son sein (LR avec AR ou remise contre récépissé,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Fournir le récépissé de dépôt auprès de l'INPI
- Copie du bail des locaux,
- La liste des associés exerçant la profession d'avocat au sein de la société,
- Une attestation d'inscription au Tableau délivré par le Bâtonnier en ce qui concerne chaque associé exerçant en son sein (avocats inscrits à des Barreaux extérieurs),
- Pour les cabinets Inter Barreau, les pièces justifiant de l'accomplissement des formalités prévues au 1^{er} alinéa de l'art.5 du Décret n° 93-492 du 25/03/1993 (en cas de constitution d'une société entre Avocats relevant de Barreaux différents, information du Bâtonnier du Barreau auquel chaque associé appartient par LR avec AR ou par déclaration remise contre récépissé, comportant, en annexe, le projet de statuts de la société.